



Inaptitude et dispense en EPS

publié le 05/09/2015

Descriptif :

En cas d'inaptitude partielle, afin de permettre une adaptation de l'enseignement de l'EPS, le certificat médical doit prévoir une formulation des contre-indications en termes d'incapacités fonctionnelles (types de mouvements, d'effort, capacité à l'effort, situations d'exercice et d'environnement, etc.) et non plus en termes d'activités physiques interdites à l'élève. Nous mettons donc à votre disposition le certificat médical (en PDF) à remettre à votre médecin afin qu'il précise le type d'aptitude ou d'inaptitude.

Document joint

 [certificat_inaptitude_eps](#) (PDF de 85.1 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.